

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT



Élection des autres membres du bureau communautaire

Effectif du conseil communautaire ou du conseil syndical

44

Nombre de conseillers en exercice

42

(Deux démissions ont été reçues le 30/04/2026)

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente du mois d'avril à dix-sept heures vingt minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC).

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ABELLI Thierry	ATALLAH André (Parti après le vote du premier membre complémentaire, il a ensuite donné procuration à Joel JEANNETTE pour les trois votes suivants)	BAILLET Patricia	BONBON Louly
CARAVEL Joëlle	CIVIS Marguerite	COEZY Georget	CORNELIE Ruddy
COURTOIS Jean-Philippe	DOUGLAS Philippe	ERDAN Nicole	EDMOND Claude
EUGENIE Gilberte	FAUSTA Jimmy	FEBRISSY Olivier	FOY Gabriel
FRANCISQUE Jean-Louis	GERAN Gaston	GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel	ISMAËL Mariska
JEANNETE Joël	JÉRÉMIE Marie-Louise	JERPAN Sony	JOURSON Samuel
LAROCHELLE Christian	LAVENTURE Constant	LESTIN Léna	MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFLO Magalie
PLANTIER Rolland	POCHOT Marguerite épouse PITARD	PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline	RAMDINI Hugues dit Philippe
RUFFE Michel	RYON épouse BIDOYET Marysette	SAINTE-LUCE Laïka	TABAR Patrice
VITALIS Cédric	VITALIS Sandrine		

Absents<sup>1</sup> : GUILLAUME Virginie (procuration donnée à Mme. VITALIS Sandrine)  
 MINATCHY Fabrice (procuration donnée à M. LAVENTURE Constant)  
 OTTO Jules (Procuration donnée à M. GERAN Gaston)  
 GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie (Procuration donnée à M. FRANCISQUE Jean-Louis)

### 1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

### 2. Election des quatre membres supplémentaires du bureau communautaire :

#### 2.1 Présidence de l'assemblée

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Thierry ABELLI, président de l'EPCI, qui faisant suite à la délibération n°CAGSC-2026-03-03 du 08 avril 2026, propose à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élargissement du bureau communautaire, avec quatre (4) membres

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

supplémentaires non vice-présidents portant le nombre des membres du bureau communautaire à onze (11) vice-présidents, et (4) autres membres du bureau non-vice-présidents. L'assemblée délibérante ayant répondu favorablement procède ainsi au vote des membres supplémentaires du bureau.

Mme Sandrine VITALIS, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le président et la secrétaire de séance ont dénombré 38 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Le président de la CAGSC a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau :**

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :  
Monsieur JEANNETTE Joël et Madame ERDAN Nicole.

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

**3.16. Élection du membre du bureau n°1**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 42 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 10 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 32 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 22 \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OTTO Jules.....	32	TRENTE-DEUX
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>2</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>3</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°1**

M OTTO Jules a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.17. Élection du membre du bureau n°2**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**3.17.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 31
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MINATCHY Fabrice .....	31	TRENTE-ET-UN
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.17.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>4</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....

<sup>3</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>4</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.17.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.17.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2**

M MINATCHY Fabrice a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.18. Élection du membre du bureau n°3**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**3.18.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 42 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 18 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 24 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 22 \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VITALIS Cédric .....	24	VINGT-QUATRE
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.18.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.18.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>6</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>7</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.18.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3**

M VITALIS Cédric a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.19. Élection du membre du bureau n°4**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**3.19.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 42
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 40
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAUSTA Jimmy .....	26	VINGT-SIX
ISMAEL Mariska .....	14	QUATORZE
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.19.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup>.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.19.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....

<sup>8</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

